



1er étage de comble, charpente : poutre de sous-faîtage portée à ses extrémités par deux poinçons engagés dans les élévations latérales en pan de bois.

IVR52\_20104901570NUCA

Auteur de l'illustration : Yves Guillotin

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation